

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 51 (1980)

Heft: 7: Notre ami le bois

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'indice suisse des prix à la consommation en mai 1980

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a progressé de 0,6 % en mai 1980 pour atteindre, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 108,2 points, qui est de 4,3 % supérieur à celui de 103,7 % auquel il s'inscrivait une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La hausse de 0,6 % que l'indice suisse des prix à la consommation a subie en mai 1980 par rapport au mois précédent est principalement imputable à celles des indices de l'**alimentation** (+ 1,3 %), du **loyer du logement** (+ 0,8 %) ainsi que du **chauffage et de l'éclairage** (+ 2,4 %), ce dernier par suite d'un nouveau renchérissement du mazout (+ 3,1 %). Un autre indice qui a marqué une avance est celui des **boissons et tabacs** (+ 0,7 %). Des hausses légères sont accusées par l'indice de l'**instruction et des loisirs** (+ 0,1 %) ainsi que – du fait de différentes augmentations de prix pour l'essence – par celui des **transports et communications** (+ 0,1 %). Les baisses de prix annoncées en mai pour l'essence ne sont entrées en vigueur qu'après le relevé des prix. Les trois autres groupes de marchandises et de services n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois de mai. Si l'on prend ensemble les hausses qu'accusent les prix du mazout et de l'essence, on constate qu'elles ont contribué à raison de 0,1 point de pour-cent à la progression de l'indice total par rapport au mois précédent (+ 0,6 %); d'une année à l'autre, la part du renchérissement du mazout et de l'essence à la hausse de l'indice suisse des prix à la consommation (+ 4,3 %) atteint 1,1 point de pour-cent. Sans ces augmentations, l'indice suisse des prix à la consommation aurait

progressé de 0,5 % au lieu de 0,6 % en mai 1980 et dépasserait de 3,2 % au lieu de 4,3 % le niveau qui était le sien une année auparavant.

Ce sont essentiellement des augmentations de prix – en grande partie saisonnières et imputables aux conditions météorologiques – pour des légumes et des fruits ainsi que des prix plus élevés pour des repas pris au restaurant qui ont fait monter l'indice de l'**alimentation**. En outre, des hausses notables ont touché les «drinks» de lait, les pommes de terre et les potages en sachets. Les répercussions de ces renchérissements ont cependant été un peu atténuées par des prix en baisse pour la viande et les œufs du pays.

Dans le groupe des **boissons et tabacs**, ce sont en premier lieu des prix plus élevés pour le vin et pour les boissons consommées au restaurant qui se sont fait sentir. On a aussi enregistré des hausses de prix pour les cigares et le tabac pour la pipe, mais de légères réductions de prix pour des eaux minérales et des boissons sucrées.

Pour ce qui est du groupe de l'**instruction et des loisirs**, on a surtout constaté des prix en hausse pour des films et des jouets, mais leur influence sur l'indice du groupe a été compensée dans une large mesure par des réductions de prix pour de nouvelles éditions de livres.

L'indice du **loyer du logement**, calculé tous les six mois, montre qu'en mai 1980, le niveau général des loyers en Suisse était de 0,8 % plus élevé que lors du relevé précédent, tandis qu'on avait enregistré une hausse de 0,3 % en novembre 1979. En l'espace d'une année, c'est-à-dire de mai 1979 à mai 1980, ce niveau est monté de 1,1 %.

Le fait que l'indice du loyer du logement pour l'ensemble de la Suisse a progressé de 0,8 % s'explique essentiellement par des augmentations dans la catégorie des appartements construits avant 1947 ainsi que dans celles des appartements neufs mis sur le marché au cours des six derniers mois. Mais en mai

1980, les loyers du groupe des nouveaux appartements (dont la construction a été achevée en 1947 et plus tard) dépassaient également – et ce pour la première fois depuis mai 1976 – le niveau qu'ils atteignaient lors du relevé précédent. Surtout dans la catégorie des anciens appartements, des rénovations et modernisations ont sans doute constitué les causes décisives du mouvement ascendant des loyers. En ce qui concerne les hausses des taux d'intérêt hypothécaire survenues dès le 1^{er} avril ou le 1^{er} mai, leurs effets ne seront constatés en majeure partie que lors du relevé des loyers qui sera effectué en novembre 1980.

Parmi les quelques 100 000 loyers examinés, la proportion de ceux qui n'ont pas varié atteint de nouveau 90 %. Pour ce qui est des cas où le loyer a été augmenté, leur part, qui était de 4 % en novembre 1979, s'est légèrement accrue pour s'inscrire à 7 % en mai 1980, tandis que la proportion des cas de baisse a diminué, passant de 6 % à 3 %. En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base de 100 en 1966, on obtient, pour le mois de mai 1980, un indice de 182,3 points.

*Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers
et du travail*

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en mai 1980

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants :

Groupes de biens et de services	Indice mai 1980		Variation en % par rapport à	
	Sept. 1966 = 100	Sept. 1977 = 100	avril 1980	mai 1979
Total	182,3 ^a	108,2	0,6	4,3
Alimentation	•	112,7	1,3	5,4
Boissons et tabacs	•	105,7	0,7	2,2
Habillement	•	104,4	0 ^b	3,4
Loyer du logement	•	101,2	0,8	1,1
Chauffage et éclairage	•	152,6	2,4	15,1
Aménagement et entretien du logement . . .	•	104,2	0 ^b	3,2
Transports et communications	•	107,4	0,1	4,3
Santé et soins personnels	•	107,4	0 ^b	2,9
Instruction et loisirs	•	104,9	0,1	5,7

^a Valeur de la nouvelle série, convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966.

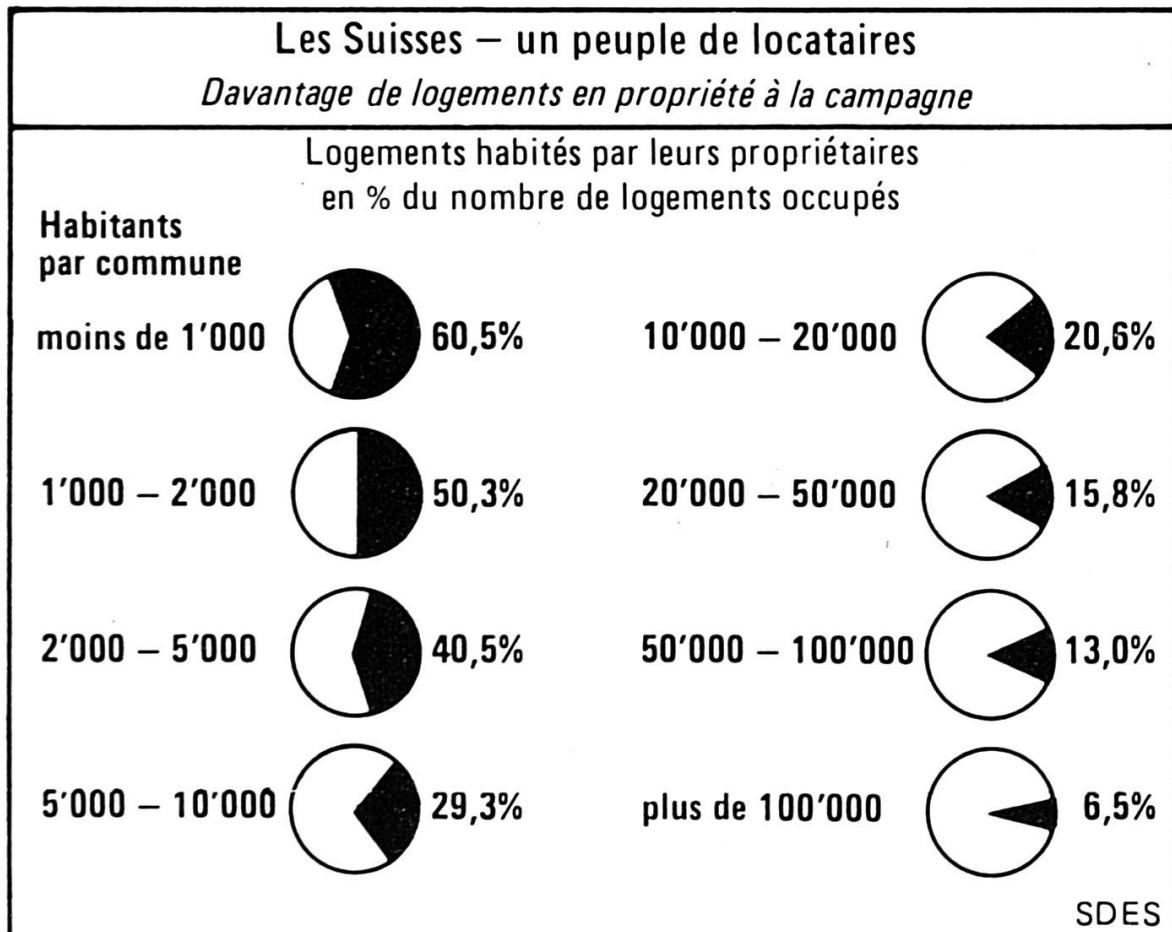
^b N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

Propriété de logements : la part diminue avec la grandeur des communes

Si l'on compare la Suisse aux autres pays d'Europe de l'Ouest en ce qui concerne la part des logements qui sont habités par leurs propriétaires, on s'aperçoit qu'avec **28,1 pour cent**, notre pays vient loin derrière tous les autres. Il convient toutefois de relativiser ce score négatif, étant donné que chez nous, la **qualité du logement** et de l'infrastructure est sensiblement supérieure à ce qu'elle est dans plusieurs Etats voisins.

Il est cependant frappant de constater que le taux de propriété **diminue régulièrement** au fur et à mesure que la **commune grandit**; cela n'est pas surprenant puisque la construction est de plus en plus coûteuse, surtout dans les grandes villes et agglomérations. Les chiffres ci-dessus s'appliquent à l'année 1970, mais la situation actuelle ne devrait guère différer de celle d'alors.

SDES



Economie bernoise : bonne marche des affaires

Les services responsables du développement de l'économie bernoise viennent de publier leur rapport sur l'évolution de la conjoncture dans le canton au cours du premier trimestre 1980. L'analyse se base sur une enquête menée auprès de 125 entreprises du canton occupant au total 27 000 salariés. Les offices du tourisme de l'Oberland bernois et de la ville de Berne ont contribué à cette consultation fournissant des indications sur le développement touristique de ces régions. Les entreprises industrielles consultées signalent une nette amélioration de la marche

des affaires pendant les trois premiers mois de l'année. En mars, on a même enregistré le meilleur résultat jamais atteint depuis que l'on procède à ces enquêtes sur la conjoncture (été 1976). Il est par ailleurs intéressant de noter la concordance entre l'évolution conjoncturelle de l'industrie bernoise et celle de l'industrie suisse au cours de ces quinze derniers mois.

Cette évolution réjouissante est due principalement aux résultats relevés dans la métallurgie, l'horlogerie, les arts graphiques, le secteur du bois, ainsi que l'industrie des textiles

et de l'habillement. Tandis que la production de l'industrie des machines et des appareils est demeurée stagnante, la branche de l'alimentation et des boissons et tabacs a été la seule à signaler un résultat négatif.

Environ 80 pour cent des entreprises estiment que leurs carnets de commandes sont suffisamment bien dotés. Dans la plupart des cas, les stocks de produits finis semblent également donner satisfaction aux entrepri-

ses. Cette évolution devrait se poursuivre au cours du deuxième trimestre de 1980. Certaines branches s'attendent même à un nombre accru de commandes et envisagent d'augmenter le volume de production.

*Office d'information
et de documentation
du canton de Berne*

**Administration de l'ADIJ et rédaction
des «intérêts de nos régions»**

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51

Rédacteur responsable:
Frédéric Savoye, Saint-Imier

Secrétaire: Teresina Hagmann

Abonnement annuel: Fr. 25.—
Prix du numéro: Fr. 2,50
Caisse: CCP 25-2086

ORGANES DE L'ADIJ
Direction

Président: Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier
☎ bureau 032 93 41 51 privé 039 41 31 08

Secrétaire: Teresina Hagmann
☎ 032 93 41 51

Membres: Rémy Berdat, 2740 Moutier
☎ 038 51 51 75 privé 032 93 21 54
Jean Jobé, 2900 Porrentruy, ☎ 066 66 17 77
Marcel Houlmann, 2515 Prêles
☎ bureau 038 51 31 21 privé 032 85 21 96